



CADASTRE FORESTIER

PLAN N° 9

Délimitation du périmètre : Roland METRAL, inspecteur du VIII ème Arrondissement
 Relevé : Bureau de géomètres G.Rey-Bellet SA

Mise à l'enquête : limite de la forêt par rapport au terrain à bâti
 Mise en consultation : limite de la forêt en dehors des zones à bâti

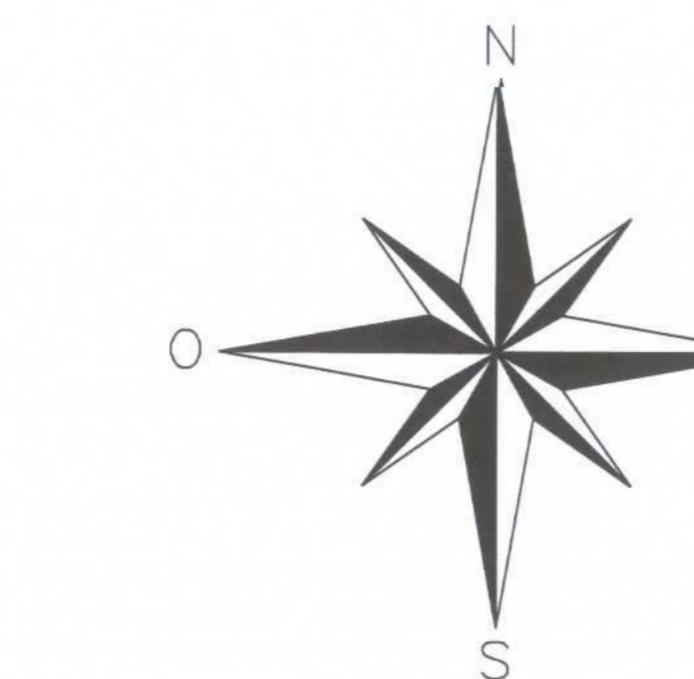
Homologué par le Comité de la zone à bâti
 en séance du 29 OCT. 2003

Droit de sousse : Fr. 374.-

L'atteste :
 Le chancelier d'Etat pour l'approbation des délimitations forestières



L'inspecteur du VIII ème arrondissement	La Commune	Le géomètre officiel
Georges REY-BELLET SA BUREAU D'INGENIEURS ET GÉOMÈTRES	Etat cadastral : février 2003	Christophe CACHAT Ing. rural et géom. EPFL/EPFSA Géomètre officiel
Ch. Condmines 2 1890 St-Maurice	Echelle 1:500	St-Maurice, février 2003
024/4851565	Surface 0.8	Affaire 993017
Fax.024/4851979		



COMMUNE DE ST-MAURICE

